

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal David VOGEL, du 9 août 2011 intitulée "Du moment idoine pour rénover une place de jeux"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ensuite du dépôt du préavis N° 206 et de l'octroi du crédit pour la rénovation de la place de jeux du Bourg de Rive, quelques questions sont posées quant au choix de la fermeture de cet emplacement pour sa rénovation.

Aux questions posées, la Municipalité peut répondre de la manière suivante :

- 1. Attendu qu'à ma connaissance, aucune urgence concernant la sécurité n'a été mentionnée, pourquoi avoir effectué les travaux au moment précis où ces installations sont particulièrement utiles aux parents nyonnais ?*

Au contraire, nous pensons que la période des vacances est la plus propice pour la réalisation de ce type d'installation, étant donné qu'une partie de la population est en vacances et l'autre profite des joies de la plage et de la piscine et des activités planifiées, telles que Passeport vacances. De plus, pendant les grandes chaleurs d'été, nous constatons que les places de jeux sont facilement délaissées.

N'oublions pas que toutes les autres places de jeux de la ville sont restées ouvertes.

- 2. S'il y avait des raisons sécuritaires et sanitaires urgentes, n'aurait-il pas fallu anticiper la demande au Conseil afin d'effectuer les travaux lors du premier trimestre de 2011 ?*

C'est une expertise établie l'année dernière qui nous a incité à déposer le préavis pour la transformation de cet espace ludique. En effet, les traverses de chemin de fer devaient être supprimées des places de jeux, et la plupart des jeux ne répondaient plus aux normes européennes au niveau de la sécurité.

C'est pour les raisons évoquées ci-dessus que nous avons réalisés ces travaux durant l'été, ce réaménagement étant prévu au plan d'investissement communal pour 2011.

- 3. Y avait-il des contraintes techniques impératives qui empêchaient que de tels travaux se déroulent à un autre moment ?*

Oui, il y a effectivement des contraintes techniques. Le gazon synthétique doit être collé sur la surface amortissante. Pour réaliser ces travaux, la température ne doit pas être inférieure à 11°.

Réaliser les travaux en automne ou en fin d'hiver, nous aurions certainement dû attendre un ou deux mois supplémentaires pour effectuer le collage définitif, ce qui aurait, comme corollaire, allongé de deux mois la durée des travaux.

4. *A l'avenir, est-ce que de tels travaux ne pourraient pas être envisagés en octobre/novembre ou en février/mars, afin que les places de jeux puissent être accessibles par toutes et tous lorsque le temps est propice à leur utilisation ?*

Suivant le revêtement choisi (gravier ou copeaux de bois) ces travaux pouvaient être envisagés en octobre-novembre, moins facilement en février-mars, car à cette époque, avec le retour du beau temps, nous constatons que c'est la période où les places de jeux sont le plus fréquentées.

Pour l'anecdote, nous tenons à vous informer qu'un employé du service, né en 1956, à l'époque apprenti, a participé à la réalisation de cette place de jeux. Après 40 ans de bons et loyaux services, un bon lifting nous a semblé nécessaire.

Conclusion :

La fermeture de cette place de jeux pour sa réfection n'a duré que deux mois, pour un investissement de CHF 250'000.-. Les utilisateurs ont retrouvé un espace convivial totalement sécurisé, qui a rapidement fait l'unanimité.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 septembre 2011.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

D. Rossellat



Le Secrétaire :

C. Gobat